DLP 29-01-91010063 ISSN : 0294 - 4693







GRANDES CULTURES

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES POITOU-CHARENTES

Bulletin n° 193 (21/90) du 25 JANVIER 1990

| | |
|---|---|
| **COLZA** | **: Des populations de larves d'altises très faibles** |
| **TOUTES CEREALES** | **: Les pucerons vecteurs de la jaunisse sont toujours présents dans les levées précoces non traitées** |
| **BLE** | **: Les prévisions maladies pour le printemps.** |

## COLZA

### LARVES D'ALTISES

Situation

Les sondages réalisés en Janvier mettent en évidence des populations larvaires très faibles (maximum 2 % de pieds attaqués) sur toutes les parcelles protégées à l'automne.

Dans les parcelles n'ayant pas reçu de traitement contre les adultes, les populations larvaires sont néanmoins faibles (maximum 20 % de pieds attaqués).

Préconisation

**Parcelles traitées à l'automne** : Ne pas intervenir.

**Parcelles non traitées à l'automne** : Malgré la faiblesse de l'attaque sur les parcelles observées, il est prudent d'effectuer un sondage et d'intervenir avec un oléoparathion si vous avez deux pieds sur trois avec des dégâts de larves d'altises (localisés sur les pétioles).

### CHARANCONS DE LA TIGE

Les conditions météorologiques des six derniers mois laissent prévoir un envahissement précoce des parcelles de colza, dès que nous aurons des journées douces et ensoleillées.

Les dates d'intervention seront précisées dans un prochain bulletin.

## CEREALES

### JAUNISSE NANISANTE

Situation

**Aucun vol de pucerons n'est enregistré depuis le 21 Novembre. Cependant, les conditions climatiques des 3 dernières décades ont été favorables à l'activité en parcelles. Etant donné leur pouvoir virulifère élevé, il est nécessaire de rester vigilant ; des populations de pucerons se sont maintenues dans les parcelles non traitées levées avant le 21 Novembre.**

Préconisations

• **levées avant le 21 Octobre** : Les parcelles non protégées correctement au cours de l'automne sont irrémédiablement contaminées.

P.../...



Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
SERVICE REGIONAL
DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
13, Rte de la Forêt - BIARD
86000 POITIERS Tél. : 49.58.39.02

Publication périodique - Imprimerie de la Station Poitou-Charentes
Directeur Gérant : J. P. PIQUEMAL
CPPAP n° 1664 A.D.
Chèque bancaire ou postal à l'ordre du sous régisseur de recettes Avertissements Agricoles
Abonnement annuel :

* **levées entre le 21 Octobre et le 21 Novembre** : Dans les parcelles non encore protégées à l'automne, une intervention rapide pourrait limiter la multiplication ultérieure des pucerons et donc les dégâts.

* **levées après le 21 Novembre** : Ne pas intervenir.

## BLE

### EVALUATION DES RISQUES LIES AUX MALADIES POUR LE PRINTEMPS

**RISQUES MOYENS A ELEVES**

**ROUILLE BRUNE**

Prévision

Les conditions climatiques des derniers mois de l'année laissent présager un risque proche ou inférieur à 1989.

Les dates de levées déterminent la période de risques :
- levées d'Octobre - début Novembre : risques post-épiaison ;
- levées mi-Novembre : risques à la floraison ;
- levées fin Novembre - début Décembre : risques faibles.

Ces évaluations sont faites pour des variétés sensibles (Thésée, Beauchamp, Festival...) avec un climat moyen en Février, Mars et Avril, sur terres de groies.

Rappelons que "l'effet sol" est le suivant :
- groies : très favorables ;
- aubues, champagne, terres rouges : favorables ;
- limons et marais : peu favorables (phase explosive décalée de 2 à 3 semaines par rapport aux groies).

**ROUILLE JAUNE**

Situation

Risques semblables à la rouille brune. Surveiller particulièrement les variétés sensibles (Thésée, Récital...).

**PIETIN VERSE**

Prévision

Les risques sont plus élevés que les 2 campagnes précédentes. Toutes les dates de levées devraient permettre une expression de la maladie. Son évolution future sera déterminée par la pluviométrie enregistrée au cours des mois de Mars et d'Avril prochain.

Préconisation

Une intervention contre le piétin verse légèrement avancée par rapport au stade un noeud sera probablement nécessaire pour les levées antérieures au 31 Octobre.

Les dates optimales d'intervention seront diffusées dans nos prochains bulletins. Par ailleurs, une grille permettant d'apprécier le risque à partir de critères agronomiques sera fournie.

.../...

## RISQUES MODERES OU PONCTUELS

### OIDIUM

Prévision

Cette maladie devrait être moins préoccupante au début montaison en 91, qu'au cours de la même période les 2 années passées.

Les situations présentant un risque plus particulier sont les semis précoces des variétés sensibles type Récital dans les groies de la zone Nord-Charentes, plaine de Niort.

Préconisation

Le recours aux morpholines sera moins systématique lors du $1_{er}$ traitement sauf dans les situations les plus exposées citées précédemment.

## RISQUES NON EVALUABLES

### SEPTORIOSES

Maladies déterminées par la pluviométrie courant montaison.



2/3

# ... POUR S'EN PROTEGER

## Mesures réglementaires :

Le Feu Bactérien est un parasite contre lequel la lutte est obligatoire en tout lieu et en tout temps.

Il est interdit d'importer, de multiplier, de commercialiser et de planter sur l'ensemble du territoire les végétaux suivants :

**Poirier *(Pyrus)* : Durondeau ('de Tongres') et Passe-crassane.**

**Pommier *(Malus)* : les variétés cidricoles : 'Argile rouge', 'Blanc sur', 'Doux Normandie', 'Peau de chien', 'Tardive de la Sarthe'.**

**Aubépine *(Crataegus)*, toutes espèces et cultivars;**

**Cotoneaster : *bullatus, salicifolius,* × *watereri, congestus* et tous leurs cultivars; *damneri* 'Coral Beauty';**

***Pyracantha atalantioides* ('Gibsii', 'Berlioz', 'Debussy'), *angustifolia*, Venrouge.**

Ces mesures sont définies par arrêté du 30-07-1970 ("Journal Officiel" du 9-09-1970) et par arrêté du 24-12-1984 ("Journal Officiel" des 31-12-1984 et 2-02-1985) modifié par arrêtés des 26-06, 9-11-1990 ("Journal Officiel" des 13-07 et 23-11-1990) et du 3-09-1990 ("Journal Officiel" du 27-12-1990). Une réglementation particulière est instaurée dans les zones où existe un foyer de Feu Bactérien.

Renseignez-vous auprès du Service Régional de la Protection des Végétaux.

## Mesures préventives :

Choisissez les variétés les moins sensibles.

Lors de la taille, désinfectez les outils entre deux plantes, par trempage (alcool à brûler, eau de Javel...).

Eliminez les floraisons secondaires.

Apportez une fumure modérée et équilibrée : évitez l'arrosage par aspersion.

Surveillez les vergers sur pousses, pendant leur croissance, en fin de période de floraison principale et tout au long de la période secondaire, après un accident climatique (grêle, orage).

Ne négligez pas la surveillance de l'environnement.

Il est possible d'effectuer un traitement chimique préventif visant à diminuer les risques d'infection pendant les périodes critiques.

Eliminez tout symptôme suspect en coupant et brûlant; taillez largement en dessous du symptôme (au moins 1 m pour un poirier); brûlez les plantes trop atteintes ou les jeunes plants contaminés.

## DIRECTIONS RÉGIONALES DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
## SERVICES RÉGIONAUX DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

| | |
|---|---|
| ALSACE | 88.37.32.18 |
| AQUITAINE | 56.86.22.75 |
| AUVERGNE | 73.42.14.83 |
| BASSE-NORMANDIE | 31.47.53.47 |
| BOURGOGNE | 80.22.19.38 |
| BRETAGNE | 99.36.01.74 |
| CENTRE | 38.86.36.24 |
| CHAMPAGNE-ARDENNE | 26.09.06.43 |
| CORSE | 95.36.05.70 |
| FRANCHE-COMTÉ | 81.52.88.99 |
| HAUTE-NORMANDIE | 35.58.56.89 |
| ILE-DE-FRANCE | 42.87.76.71 |
| LANGUEDOC-ROUSSILLON | 67.92.41.42 |
| LIMOUSIN | 55.32.13.80 |
| LORRAINE | 83.30.41.51 |
| MIDI-PYRÉNÉES | 61.24.70.70 |
| NORD-PAS-DE-CALAIS | 20.52.72.80 |
| PAYS DE LA LOIRE | 41.36.16.55 |
| PICARDIE | 22.92.51.27 |
| POITOU-CHARENTES | 49.58.39.02 |
| PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR | 90.88.21.83 |
| RHÔNE-ALPES | 78.63.25.65 |

## REALISATION


— Ministère de l'Agriculture et de la Forêt
Direction Générale de l'Alimentation
Sous-Direction de la Protection des Végétaux
175, rue du Chevaleret
75646 PARIS Cedex 13
Tél. (1) 45.84.13.13 – Fax (1) 45.86.65.67

— Institut National de la Recherche Agronomique
145, rue de l'Université
75341 PARIS Cedex 07
Tél. (1) 42.75.90.00 – Fax (1) 47.05.99.66


1990

Photo de couverture : P. Retaud, S.P.V. Cognac

ministère de l'agriculture et de la forêt

# LE FEU BACTÉRIEN

## *Erwinia amylovora*



## Comment limiter son extension en vergers

2 B

# LE FEU BACTERIEN : LE CONNAITRE...

### Les plantes sensibles :

Poirier *(Pyrus)*, pommier *(Malus)*, aubépine *(Crataegus)*, buisson ardent *(Pyracantha)*, cognassier du Japon *(Chaenomeles)*, cotoneaster, sorbier *(Sorbus)*, excepté *S. intermedia*, *Stranvaesia*, ainsi que cognassier *(Cydonia)* sont des plantes hôtes, mais il existe des différences de sensibilité selon les espèces et les cultivars.

*Attention !* Parmi les autres Rosacées, potentilles, prunus, rosiers, spirées... ne sont pas attaqués.

### Les périodes à risque :

Floraison primaire et secondaire, croissance des pousses.

### Les conditions climatiques favorables :

— Température élevée pendant la floraison;

— Eté pluvieux, périodes orageuses, grêle.

### La dissémination de la maladie :

— Par le transport des plants contaminés. En hiver, toutes les parties assurent la conservation de la bactérie;

— Par l'homme : taille, interventions culturales, irrigation par aspersion.

— Par la pluie, le vent;

— Par les oiseaux, les insectes dont les pollinisateurs.

# ... ET LE RECONNAITRE...

La bactérie pénètre par les fleurs (premières floraisons et floraisons secondaires) ou par l'extrémité des pousses herbacées en été. Les parties atteintes noircissent et se dessèchent. Les extrémités des pousses se recourbent en crosse et les pédoncules floraux flétrissent. Les feuilles, bouquets floraux et fruits atteints, desséchés, restent attachés à la branche. Des chancres peuvent se former sur les branches, charpentières ou tronc et produire un exsudat collant. Pendant l'hiver, la maladie évolue peu, les chancres comme toutes les parties atteintes assurent la conservation de la bactérie jusqu'au printemps.



P. Retaud, S.P.V. Cognac.

Poiriers attaqués.



P. Larue, S.R.P.V. Aquitaine.

Fleur infectée avec production de gouttelettes d'exsudat (poirier).



S.R.P.V. Ile-de-France.

Nécrose d'un bouquet floral (poirier).



S.R.P.V. Nord-Pas-de-Calais.

Attaque sur pousse avec recourbement en crosse (poirier).



S.R.P.V. Nord-Pas-de-Calais.

Attaque sur fruit (poirier).



S.R.P.V. Ile-de-France.

Chancre sur bois.



S.R.P.V. Nord-Pas-de-Calais.

Stries brun rougeâtre sur les tissus récemment atteints.

**Les symptômes n'étant pas toujours typiques, excepté la production d'exsudat, des confusions sont possibles (autres bactéries, Cèphe du poirier). En présence de symptômes suspects, s'adresser au Service Régional de la Protection des Végétaux, pour analyses et détermination.**